



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question orale n° 1264

Texte de la question

M. François Rochebloine rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que l'existence, dans le système français d'enseignement, d'un enseignement spécifique au monde agricole a toujours rencontré un soutien d'opinion dépassant les clivages idéologiques et politiques de la société française. Cela est particulièrement vrai de l'enseignement dispensé par les maisons familiales rurales. Parce qu'il a su s'adapter aux évolutions considérables que l'espace rural a connues depuis un demi-siècle, tout en conservant le bénéfice de traditions solides de solidarité et d'attachement aux besoins concrets des activités économiques, le réseau des MFR a été un terrain tout spécialement favorable pour la mise en oeuvre de formations pédagogiques en alternance, au plus près des besoins et des débouchés, et plus largement pour l'établissement avec la puissance publique de relations empreintes de courtoisie et d'une volonté de coopération correspondant aux attentes des familles. Il semblerait que, depuis quelques mois, un climat d'incompréhension et de méfiance se soit substitué aux rapports constructifs qui avaient pu exister, quelle que soit la majorité politique en place, depuis quinze ans. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il compte prendre à court et moyen terme pour donner aux maisons familiales rurales les moyens d'un développement équilibré et conforme à l'évolution actuelle de la société rurale.

Texte de la réponse

M. le président. M. François Rochebloine a présenté une question, n° 1264, ainsi rédigée:

«M. François Rochebloine rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que l'existence, dans le système français d'enseignement, d'un enseignement spécifique au monde agricole a toujours rencontré un soutien d'opinion dépassant les clivages idéologiques et politiques de la société française. Cela est particulièrement vrai de l'enseignement dispensé par les maisons familiales rurales. Parce qu'il a su s'adapter aux évolutions considérables que l'espace rural a connues depuis un demi-siècle, tout en conservant le bénéfice de traditions solides de solidarité et d'attachement aux besoins concrets des activités économiques, le réseau des MFR a été un terrain tout spécialement favorable pour la mise en oeuvre de formations pédagogiques en alternance, au plus près des besoins et des débouchés, et plus largement pour l'établissement avec la puissance publique de relations empreintes de courtoisie et d'une volonté de coopération correspondant aux attentes des familles. Il semblerait que, depuis quelques mois, un climat d'incompréhension et de méfiance se soit substitué aux rapports constructifs qui avaient pu exister, quelle que soit la majorité politique en place, depuis quinze ans. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il compte prendre à court et moyen terme pour donner aux maisons familiales rurales les moyens d'un développement équilibré et conforme à l'évolution actuelle de la société rurale.»

La parole est à M. François Rochebloine, pour exposer sa question.

M. François Rochebloine. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, depuis quelque temps les initiatives conduites sous votre autorité par la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture suscitent dans le monde rural une émotion et une désapprobation sans précédent depuis vingt ans.

Le 30 novembre dernier, les trois organisations représentatives des établissements d'enseignement agricole privés - le Conseil national de l'enseignement agricole privé, le CNEAP, l'Union nationale des maisons familiales rurales, l'UNMFR, et l'Union rurale d'éducation et de promotion, l'UNREP - ont quitté la réunion du Conseil national de l'enseignement agricole en signe de protestation contre les orientations qui leur étaient annoncées, fait sans précédent.

Quelles sont ces orientations ? J'en rappellerai quelques-unes: le rééquilibrage contraint de l'enseignement agricole au bénéfice du secteur public, actuellement minoritaire en termes quantitatifs; l'opposition à toute demande d'ouverture de classes dans des filières ouvrant aux métiers des services, ou au niveau des secondes générales et technologiques et bacs technologiques; l'interdiction pratique de développer des préparations aux BTS, qui constituent pourtant des débouchés normaux des enseignements actuellement pratiqués dans les établissements en cause comme dans le secteur public.

J'avoue ne pas comprendre. Et je sais, pour les avoir entendus s'exprimer au sein du groupe d'études «formations alternées en milieu rural» que je préside, monsieur le ministre, que des parlementaires qui soutiennent le Gouvernement partagent mon incompréhension.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Oh !

M. François Rochebloine. Ils ont en effet pu apprécier localement la qualité de l'enseignement dispensé notamment par les maisons familiales rurales.

Les tiroirs des ministères sont remplis de rapports qui démontrent la nécessité, pour conduire une réelle politique de développement rural, de tenir compte de la complémentarité entre les activités proprement agricoles et les secteurs de l'artisanat et des services qui lui sont liés.

On a parlé abondamment - je pourrais même presque dire surabondamment - de la cohérence des territoires au moment de la discussion de la loi Voynet, et on ne cesse de se référer à ce principe. On évoque avec persistance l'ouverture de l'école sur le monde économique, l'importance de l'association des familles et des élèves à la vie scolaire, etc. Mais, dans le même temps, la politique de votre ministère met à mal les structures pédagogiques qui se préoccupent concrètement de prendre en compte les besoins de formation, d'associer les familles et de proposer aux élèves des projets personnels.

Au mieux, cela est incohérent; au pire, c'est un signe de mépris !

Je vous demande premièrement quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour permettre aux établissements d'enseignement agricole privés de développer, partout où les besoins constatés le justifient, les formations qui leur sont réclamées par les familles, y compris aux métiers des services et dans les filières technologiques, et de préparer aux BTS.

Deuxièmement, comment le Gouvernement entend-il favoriser, dès lors que leur coût budgétaire ne serait pas significatif, les opérations d'adaptation par essaimage du réseau des maisons familiales rurales ?

Enfin, plus généralement, quelle est votre conception, monsieur le ministre, du rôle de l'enseignement agricole privé dans l'ensemble du système éducatif ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Cher monsieur Rochebloine, vous relayez les inquiétudes des responsables des maisons familiales rurales concernant l'évolution de l'enseignement agricole privé. Franchement, j'avoue ne pas comprendre votre inquiétude.

Les engagements de l'Etat vis-à-vis de l'enseignement par alternance ont été scrupuleusement tenus. En matière de fonctionnement, la subvention des maisons familiales a d'ailleurs connu ces huit dernières années, entre 1992 et 2000, une augmentation de 118 % et, en 2001, elle atteindra 950 millions, soit une augmentation de 2 % par rapport à la subvention pour 2000.

Cette augmentation intervient au moment où les effectifs scolarisés par les maisons familiales progressent de façon beaucoup plus limitée, 0,66 % à la rentrée scolaire dernière par rapport à l'année précédente. J'y insiste, monsieur Rochebloine, la subvention aux maisons familiales augmente plus que les effectifs. Je ne vois pas dans cette évolution le signe négatif que vous me décrivez.

Le souci de cohérence de l'enseignement agricole dans son ensemble ainsi que les évolutions démographiques doivent nous conduire à développer avec prudence notre offre de formation. Lorsque les effectifs stagnent - et c'est maintenant le cas dans une grande partie de l'enseignement, et pas seulement agricole -, on ne crée plus les filières de formation avec autant d'enthousiasme qu'on le faisait quand ils étaient en perpétuelle croissance. Nous devons veiller à équilibrer l'offre de formation dans les territoires, comme vous y avez insisté vous-même à juste titre.

Dans ces conditions, l'ouverture de nouvelles formations doit être examinée attentivement au cas par cas en tenant compte de la carte nationale et même des cartes régionales et locales des formations.

C'est la raison pour laquelle la contractualisation avec de nouvelles associations que demandent avec insistance les maisons familiales ne me paraît pas être une réponse adaptée partout, en toute circonstance. Elle doit en effet s'appuyer sur des orientations du schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole et respecter les procédures réglementaires afin d'éviter, c'est notre responsabilité, des concurrences inutiles et coûteuses.

Mon ambition pour l'enseignement agricole est de faire en sorte que les élèves qui viennent s'y former puissent y acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier, les compétences qui leur permettront d'être, demain, des citoyens actifs et solidaires, et les qualités qui conforteront leur développement personnel.

Les choses sont claires: les maisons familiales et les établissements privés ont, aux côtés des établissements publics de l'enseignement agricole, toute leur place dans ce projet. Soyez sans crainte, monsieur Rochebloine.

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Monsieur le ministre, j'ai bien entendu vos propos qui se veulent rassurants. Mais j'ai examiné avec attention le budget de l'enseignement agricole. Je note que, alors que les crédits consacrés au fonctionnement et au coût des personnels des établissements publics augmentent - et je n'y suis pas du tout opposé - de plus de 9 %, l'augmentation de la rémunération des enseignants des établissements privés à temps plein n'est que de 3,17 %, et celle des subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement agricole privés ne représente que 1,33 %.

Cela dit, ce qui me gêne le plus, monsieur le ministre, c'est le climat polémique dans lequel s'est déroulé le conseil national de l'enseignement agricole, sous l'impulsion de votre directeur. Alors qu'il avait, je pense, votre bénédiction, si vous me permettez cette expression, il y a tenu des propos que je trouve, pour ma part, regrettables. Je n'en citerai que quelques-uns: «Je suis venu pour conduire une politique, je la mènerai au bout, sinon je partirai»; «L'enseignement public agricole est aujourd'hui minoritaire, ce n'est pas normal. Mon objectif est clair, c'est que le public passe à plus de 50 % dans toutes les régions»; «Pour les ouvertures de formations nouvelles, je pars de ce que je peux faire pour le public en fonction de mes moyens limités. Je veux plus d'ouvertures dans le public que dans le privé, je déduis donc des ouvertures données au public ce que je peux encore faire pour le privé».

Ces propos ont conduit les organisations à quitter le conseil national. Elles l'ont fait à regret, je suis persuadé que vous l'admettez.

Pour conclure, je me permettrai de vous rappeler les deux courriers que je vous ai adressés en tant que président du groupe d'étude sur la formation alternée en milieu rural. Le premier était daté du 22 mars. Je sais que vous êtes très bien organisé et que d'habitude vous répondez à tous les courriers qui vous sont adressés. Surpris, donc, de ne pas avoir eu de réponse, je vous ai relancé le 2 novembre. Or je n'ai toujours pas eu de réponse, même pas d'accusé de réception.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Oh !

M. François Rochebloine. Je le regrette, car je vous demandais d'autoriser votre directeur, M. Lebossé, à venir s'exprimer devant le groupe d'étude que je préside. J'espère que mon intervention ce matin vous permettra de donner votre accord. Croyez bien que nous recevrons votre directeur très chaleureusement, comme tous les parlementaires, quelle que soit la formation politique à laquelle ils appartiennent, savent le faire.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur Rochebloine, il n'est pas dans mes habitudes de désavouer un fonctionnaire de mon ministère, a fortiori un directeur, encore moins un directeur général de l'enseignement et de la recherche en qui j'ai toute confiance. Il a parlé en mon nom mais je ne suis pas certain que les propos qu'il a tenus soient exactement ceux qu'on vous a rapportés. En tout cas, ce ne sont pas ceux dont on m'a fait part. M. le directeur général de l'enseignement et de la recherche est un homme mesuré et je pense qu'il fait très sérieusement son travail. La confiance que je lui accorde est grande et ses mérites sont à la hauteur de cette confiance.

Je crois en fait qu'on a monté en épingle des propos mal compris. Je vous rassure, monsieur Rochebloine, mais je l'ai déjà dit devant cet hémicycle, vos inquiétudes quant à un déséquilibre dans les créations de classes entre le public et le privé ne sont pas fondées puisque, à la rentrée prochaine, il y aura 46 ouvertures de classe dans le privé et 47 dans le public. Ce très léger écart d'une classe ne mérite pas les propos démesurés qu'on a pu entendre. Il faut maintenant retrouver le calme et revenir à la raison. J'espère que les apaisements que je vous

ai donnés tout à l'heure y contribueront.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1264

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7217

Réponse publiée le : 10 janvier 2001, page 22

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 décembre 2000